

**AVIS PUBLIC**

**DÉROGATION MINEURE**

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 1<sup>er</sup> juin 2009, à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'alignement de construction du bâtiment résidentiel projeté à l'intersection sud-est des rues Fleury et Saint-Hubert sur le lot 2497228 du Cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait :

- un pourcentage minimum de la façade à l'alignement de construction d'environ 36% au lieu d'un minimum de 60% à l'alignement de construction prescrit;
- un avant-corps faisant saillie de la façade de 1,83 mètre au lieu de 1,5 mètre.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

**DONNÉ** à Montréal, ce quinzième jour de mai deux mille neuf.

Me Sylvie Parent  
Secrétaire d'arrondissement substitut  
Chef de division – Relations avec les citoyens, communications et greffe